

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL66

présenté par

M. Robiliard, M. Cherki, Mme Romagnan, Mme Carrey-Conte, M. Sebaoun, Mme Guittet, Mme Capdevielle, Mme Tallard, M. Noguès, Mme Chabanne, M. Pellois, M. Assaf, M. Marsac, Mme Bouziane, M. Allossery, M. Amirshahi, M. Bardy, Mme Sandrine Doucet, Mme Khirouni, Mme Zanetti, M. Capet et M. Hanotin

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« le mot : », directe« est supprimé »,

les mots :

« les mots : », directe et individuelle« sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il y a contradiction entre la notion de menace individuelle et celle de violence généralisée ou aveugle.